



Montreuil, le 1^{er} juillet 2020

CT SPIP du 2 juillet 2020 : déclaration liminaire

Monsieur le Président,
Madame la présidente,

Nous risquons d'être un peu long puisque ce CT marque une reprise de contact avec la direction de l'AP et que nos demandes d'audiences, que nous utilisons pourtant avec parcimonie, n'ont pas eu de succès...

Depuis le début de notre mandat, nous n'avons eu de cesse de dénoncer la dégradation du dialogue social et ce constat reste implacable. La situation a même empiré en région puisque certains de vos directeurs régionaux ne veulent plus avoir à faire aux représentants de la CGT IP. Depuis deux ans maintenant, notre organisation fait aussi l'objet de nombreuses réponses agressives et inappropriées à des tracts par différentes directions : SPIP, établissements, directions interrégionales... Cette nouvelle méthode est ensuite suivie d'un comportement plus classique : la fin de non-recevoir à laquelle s'ajoutent la politique de l'autruche, le dénigrement des personnels... Y aurait-t-il un nouveau module spécial « encadrement » dont nous n'aurions pas connaissance ? Auquel cas, il serait souhaitable d'en ajouter un autre : sur la discrimination syndicale.

Aussi nous attendons un geste fort de votre part : un rappel à l'ordre et la même exigence de déontologie que vous avez envers vos personnels.

L'absurdité de ces réactions n'a d'égale que la profondeur du fossé qui se creuse chaque jour au sein de la DAP : chaque semaine, les SPIP et leurs personnels sont dénigrés, malmenés quand ils ne sont pas réduits à être des ambianceurs d'établissement !

Vous le savez, nous vous l'avons dit et écrit, la crise sanitaire est pour nous un miroir grossissant de la situation des SPIP au sein de la DAP, réduits à la portion congrue. Pour preuve, l'examen ce jour des arrêtés de la réforme statutaire de la filière IP plus de deux ans après son adoption. Le délai qu'a mis la DAP à traiter ces différents points reste pour nous un marqueur du manque de considération vis-à-vis des SPIP. Nous n'en blâmerons pas les équipes RH actuelles qui rattrapent le temps perdu et restent les services les plus disponibles malgré une sous dotation chronique qui les pénalise au quotidien, et qui dessert l'ensemble de vos personnels.

Nous dénonçons les choix politiques de la DAP en matière de RH, comme le maintien d'une possibilité d'entretiens dans le cadre de la campagne de mobilité des CPIP qui pâtit concomitamment de la réduction des délais en raison de la crise sanitaire et de l'introduction de cette nouvelle modalité.

Nous dénonçons les choix politiques du secrétariat général de ce ministère qui déroule les lignes directrices de gestion sans se soucier de l'impact sur la vie des personnels.

Point d'orgue de ces choix politiques toujours en défaveur des agents : le taux de pro pro indigent porté par le ministère en dépit des engagements passés sans même aller chercher un arbitrage interministériel.

Au-delà de ces réflexions d'ordre RH, ce qui nous interroge, et nous inquiète clairement, c'est l'absence totale de volonté de travailler avec nous toute la partie des métiers et missions. Nous avons commencé notre mandat avec les débats houleux de l'ANTIG, s'en est suivi le guide de l'évaluation, ni fait, ni à faire, et la déclinaison de la LPJ dans les services. Nouvel exemple du contournement par

la DAP de notre instance, la modification des trames APPI en catimini pendant la crise.

En dehors de ces thématiques uniquement portées par l'actualité pénitentiaire et judiciaire, les SPIP attendent encore des réponses sur des volets pourtant majeurs qui conditionnent leur activité. C'est ainsi que passent régulièrement à la trappe les travaux autour des RPO 2 et 3 et des organigrammes de service. Pourtant, notre vigilance reste de mise tant les rares échanges que nous avons pu avoir autour de la LPJ par exemple font apparaître une pensée hors sol, des propositions déconnectées de toute référence au mandat judiciaire et au secret professionnel qui nous définissent mieux que toutes les pseudo fiches tirées du RPO, RBR et autres inepties.

C'est d'autant plus déplaisant que la reprise post crise sanitaire, qui transforme ces derniers mois en simple parenthèse, aurait dû prévoir un temps de réflexion sur le sens de notre intervention et notre rapport au public. La DAP reste dans l'incapacité de concevoir notre profession autrement que par le prisme de la gestion de flux et du risque. Le maintien de certaines exigences pendant la crise a mis en relief cette perception biaisée qui rend encore plus insupportables les injonctions qui traversent le quotidien des agent.es.

A ces coups portés, s'ajoute l'épuisement des personnels.

Il avait déjà fallu attendre 2018 pour que la DAP entende notre appel sur l'état des services : la lassitude, la fatigue morale, le manque de sens, les incohérences, un manque certain de volonté et de continuité a nui à la poursuite de ces travaux. Pourtant ils restent d'une actualité accrue.

Quand la DAP et le ministère de la justice vont-ils enfin se confronter au sous-effectif chronique qui ronge nos services ? Quand est ce que notre direction va donner les moyens nécessaires aux personnels et avoir le courage de leur dire enfin qu'ils ne peuvent plus absorber cette masse de travail en l'état des moyens actuels ?

Pour la CGT IP l'absence récurrente de bilan social par la DAP est l'illustration d'une administration qui ne souhaite pas montrer le mauvais état de ses services.

De CT en CT , la CGT pose les mêmes questions que la DAP s'acharne à éluder.

Le point de rupture est atteint à tout niveau : du point de vue du droit des agents, du respect des missions comme de celui de la considération du public que nous devons accompagner.